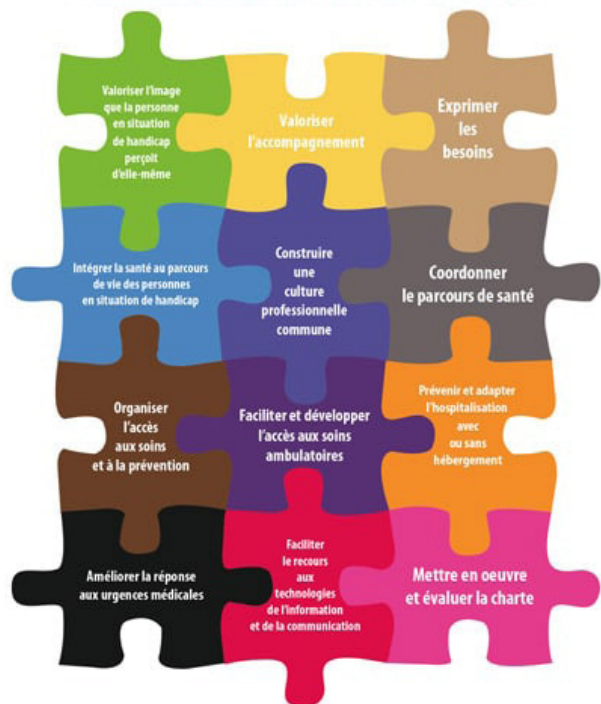


CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



L'hôpital de proximité de Paimpol est signataire de la Charte Romain Jacob.

NOS PARTENAIRES



HÔPITAL DE PROXIMITÉ DE PAIMPOL
36 Chemin de Kerpuns, 22500 PAIMPOL

www.gharmor.bzh

HANDIACCES

22



**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE
CONSULTATIONS DÉDIÉES AUX PERSONNES EN
SITUATION COMPLEXE DE HANDICAP**



Handi-accès 22 est un dispositif départemental de coordination des consultations dédiées aux personnes en situation complexe de handicap. Cette coordination est centralisée et basée au centre hospitalier de Paimpol. Sa mission est de proposer une solution adaptée de prise en soin personnalisée au patient.

L'équipe est composée d'un médecin coordonnateur, d'un cadre de santé, de deux infirmières sur le CH de Paimpol (une infirmière coordinatrice et une infirmière référente), d'une infirmière sur le CH de Guingamp et d'une secrétaire.

A QUI EST DESTINÉ CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif est ouvert à toutes les personnes en situation complexe de handicap en échec de soins dans le milieu médical ordinaire, sans limite d'âge et pour toutes les déficiences.



Troubles du Spectre
de l'Autisme et
autres TND



Handicaps
moteurs



Handicap
psychique



Déficience
intellectuelle



Handicap
sensoriel

POLY



Polyhandicap

QUELLES SONT LES SPÉCIALITÉS PRISES EN CHARGE ?

HANDIACCES 22 propose de nombreuses spécialités :

- Soins dentaires
- Imagerie médicale
- Gastroentérologie
- Cardiologie
- Gynécologie
- Soins somatiques : prises de sang, vaccins,...
- ORL
- Toute autre spécialité médicale et chirurgicale

COMMENT FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez réaliser votre demande auprès du secrétariat ou de l'infirmière coordinatrice de HANDIACCES 22 :

> Par téléphone ou SMS

> Par mail

06.73.89.06.99

handiacces22@armorsante.bzh

Les demandes de rendez-vous peuvent être formulées par : la personne concernée ou l'aidant, le médecin, la structure médico-sociale, la famille, le dentiste, le Dispositif d'Appui à la Coordination, ...

Des informations seront demandées pour constituer le dossier, évaluer la demande et orienter vers la spécialité demandée :

- un dossier médical
- un passeport Handicap (document HANDIACCES)
- un courrier d'adressage pour les spécialités médicales

OÙ PUIS-JE BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF ?

A l'hôpital de proximité de Paimpol (l'hôpital dispose de locaux dédiés)

- Toutes spécialités médicales et chirurgicales présentes sur le CH
- Soins dentaires

A l'hôpital de Saint-Brieuc

- Toutes spécialités médicales et chirurgicales présentes sur le CH
- Soins dentaires

Au Centre Hospitalier de Guingamp

- Toutes spécialités médicales disponibles sur le CH

Dans les autres établissements du département

- En fonction des spécialités disponibles et du domicile du patient

Dans les cabinets libéraux